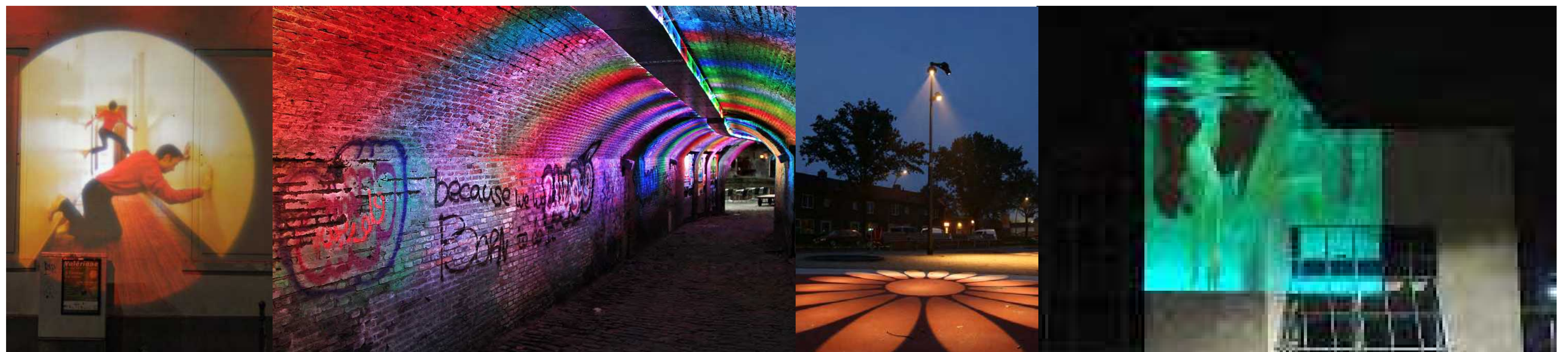
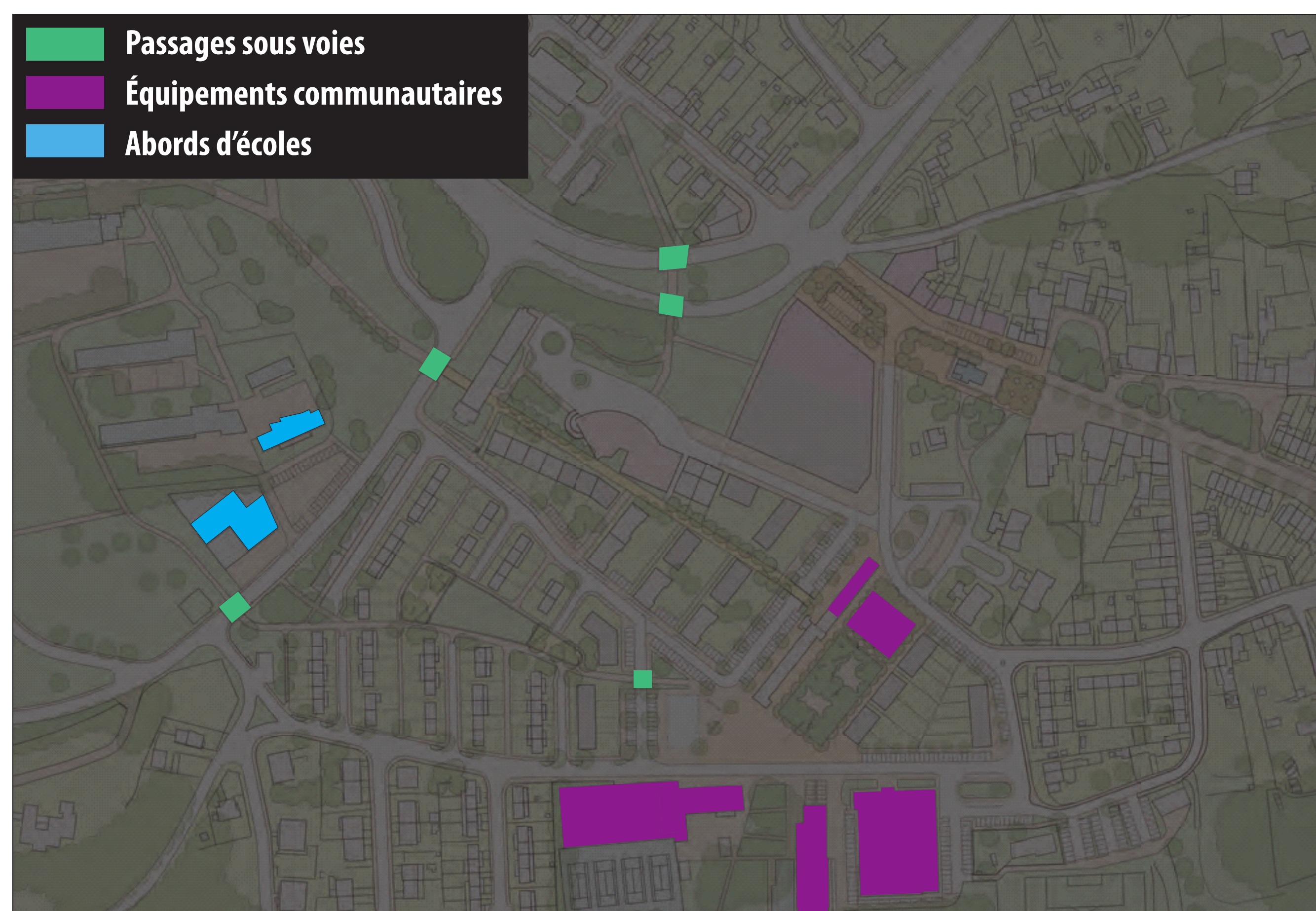




Les particularités

2. LA VISION PROCHE LES PARTICULARITÉS



RECOMMANDATIONS DU PLAN LUMIÈRE SUR LES «ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES»

Le Plan Lumière ne propose aucune recommandation précise au sujet des équipements communautaires. Ce thème est **apparu lors de la marche exploratoire nocturne** du 28 octobre 2013 : en effet, selon les personnes présentes, les bâtiments abritant des fonctions communautaires (hall de sport, centre culturel,...) ne sont pas aisément «repérables» de nuit (voir chapitre 1 de ce dossier). Suite à cela, nous avons décidé d'inclure ce thème dans les «particularités» de l'entité des Trixhes.



RECOMMANDATIONS DU PLAN LUMIÈRE SUR LES «PASSAGES SOUS VOIES»

Le Plan Lumière, dans le cadre de l'étude particulière de l'entité des Trixhes, a souligné l'importance d'améliorer la perception des passages sous-voies grâce à la lumière :

- Mise en lumière de **tous les passages sous voies de l'entité**, dans le but d'augmenter la sécurité et rendre leur utilisation plus confortable et agréable la nuit.
- Utilisation d'un **langage commun** pour tous les passages.



RECOMMANDATIONS DU PLAN LUMIÈRE SUR LES «ABORDS D'ÉCOLES»

Le Plan Lumière définit le thème des abords d'écoles comme un **thème incontournable** lorsqu'on s'intéresse aux caractéristiques de la commune de Flémalle.

En effet, le nombre de sites scolaires y est particulièrement élevé. L'entité des Trixhes, et l'unité 2 en particulier, ne fait pas exception ; la carte ci-dessus montre les **sites scolaires présents dans le périmètre**.

Ci-dessous sont reprises les **recommandations** applicables à ces lieux, issues du Plan Lumière :

- **Projections colorées au sol de motifs de type «enfants»** aux abords de toutes les écoles flémalloises.

